



Votre cabinet

# PLAN D'ACTION

**DU DIAGNOSTIC**

**AUDIT FLASH**

Créé le 23/07/2019

**DE L'ENTREPRISE**

**LES ARTISANS D'ANJOU**

25 rue de l'auxence  
49000 Angers

Diagnostic validé le 23/07/2019

# Comment lire votre plan d'action ?

Les actions préconisées sur ce document sont hiérarchisées par ordre de priorité.

Les actions signalées par le pictogramme **Urgent** correspondent à une obligation légale issue du code du travail non appliquée dans l'entreprise ou l'association.

Réaliser ces actions vous permettra de :

- Vous mettre en phase avec la législation en vigueur,
- Supprimer les risques juridiques et financiers afférents et signalés par un pictogramme spécifique à chaque risque,
- Faire évoluer votre positionnement sur l'indice de légalisation de votre structure.

Les actions signalées par le pictogramme **Court/Moyen terme** correspondent à des actions Sociales/RH ciblées sur une thématique précise et qui peuvent être déployées rapidement (entre 0 et 6 mois). Ces actions représentent une forte valeur ajoutée et constitueront un véritable moteur de développement de la compétitivité de l'entreprise.

Réaliser ces actions vous permettra :










- D'améliorer sensiblement la performance Sociale/Rh de votre entreprise sur un domaine ou sur une thématique précise,
- D'améliorer votre score général ainsi que votre indice de performance.




Les actions signalées par le pictogramme **Moyen/Long terme** correspondent à des actions Sociales/RH transverses à plusieurs domaines ou actions dont le déploiement se pilote sur le long terme (Entre 6 mois et 6 ans pour les missions transverses les plus conséquentes). Ces actions stratégiques reflétant la politique Sociale/Rh de votre entreprise auront une forte valeur ajoutée et constitueront un véritable moteur de développement et de pilotage de la compétitivité de l'entreprise.

Réaliser ces actions vous permettra :




- D'améliorer sensiblement la performance Sociale/Rh globale de votre entreprise
- D'amener de la stratégie dans votre gestion des ressources humaines
- De piloter le déploiement de plusieurs actions court/moyen terme sous un aspect stratégique.
- D'améliorer votre score général ainsi que votre indice de performance

## Légende des risques :

-  Perte des exonérations sociales et fiscales
-  Requalification en CDI temps plein
-  Licenciement sans cause réelle et sérieuse
-  Rappel de salaire sur trois ans
-  Redressement URSSAF
-  Fautes inexcusables
-  Pénal
-  Travail dissimulé
-  Risque psychosocial

-  Amende administrative
-  Irrégularité de forme
-  Action liée à une obligation légale

## Légende des opportunités :

-  Economique
-  Motivation
-  Bien-être

## Le plus de votre auditeur

**Court/moyen terme** Réaliser un audit fiscal

### Base de Données Economiques et Sociales



**Urgent** Ajouter à votre BDES les informations relatives aux exonérations et réductions de cotisations sociales  
Références Juridiques : [Article R2312-8 à R2312-10](#)



**Urgent** Ajouter à votre BDES les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées  
Références Juridiques : [Article R2312-8 à R2312-10](#)

### Contractualisation



**Urgent** Vérifier que les contraintes imposées par la convention collective sont bien appliquées



**Urgent** Etudier les différentes souplesses ou contraintes mises en place par la convention collective applicable



**Urgent** Mettre en place un dispositif de suivi de la charge de travail pour vos salariés en forfait jour



**Urgent** Rétablir les clauses légales obligatoires dans vos contrats de travail à temps partiel (qualification du salarié ; éléments de la rémunération ; durée hebdomadaire ou mensuelle de travail prévue ; la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois ; les cas dans lesquels cette répartition peut être modifiée ainsi que la nature des modifications ; les limites concernant l'accomplissement d'heures complémentaires au-delà de la durée de travail fixée par le contrat ; les modalités de communication, par écrit, des horaires de travail pour chaque journée travaillée.)  
Références Juridiques : [Article L3123-6](#)



**Urgent** Réaliser des avenants aux contrats de travail pour les CDD, formalisant l'ensemble des clauses obligatoires  
Références Juridiques : [Article L1242-12 à L1242-13](#)



**Urgent** Vérifier et corriger si nécessaire le positionnement hiérarchique conventionnel de chacun de ses salariés  
Références Juridiques : [Article L2221-1 à L2221-3](#)

**Court/moyen terme** Utiliser la période d'essai pour sécuriser vos embauches



**Court/moyen terme** Ne recourir aux CDD que dans les cas prévus par la loi  
Références Juridiques : [Article L1242-1 à L1242-4](#)



**Moyen/long terme** Etudier les avantages et inconvénients des contrats d'apprentissage pour vos embauches



**Moyen/long terme** Etudier les avantages et inconvénients des contrats de professionnalisation pour vos embauches nécessitant une formation en simultané

### Dialogue social



**Urgent** Lancer des négociations sur la rémunération dans l'entreprise  
Références Juridiques : [Article L2242-1 à L2242-9](#)



**Urgent** Organiser pour chaque membre élu pour la 1ère fois au comité social et économique, une formation économique d'une durée maximale de 5 jours.  
Références Juridiques : [Article L2315-63](#)